

Les entreprises en France

Insee Références
Édition 2021



Ces dernières années, les *start-up* ont pris une place prépondérante dans l'actualité économique. Si cette notion correspond bien à une réalité entrepreneuriale, il est difficile de distinguer dans l'usage commun ou dans la littérature économique une définition claire et consensuelle de la *start-up*. Selon les cas, le terme renvoie aux entreprises en phase de démarrage, donc jeunes, aux entreprises à forte croissance de chiffre d'affaires ou de capital, aux entreprises innovantes, ou aux quatre notions à la fois. Ces quatre définitions correspondent à des réalités parfois différentes en matière d'évolution de l'emploi, de niveau des salaires ou encore de difficultés d'embauche. Pour toutes les populations de *start-up*, l'emploi est plus dynamique sur la période 2015-2018 que pour les « entreprises classiques » qui initialement avaient des caractéristiques comparables ; les postes d'encadrement et à haut niveau de technicité sont nombreux et mieux rémunérés uniquement dans les *start-up* levant des fonds (forte croissance de capital social). Dans les *start-up* innovantes, la rémunération de ces postes est plus faible et les difficultés de recrutement exacerbées par rapport aux trois autres populations de *start-up*.

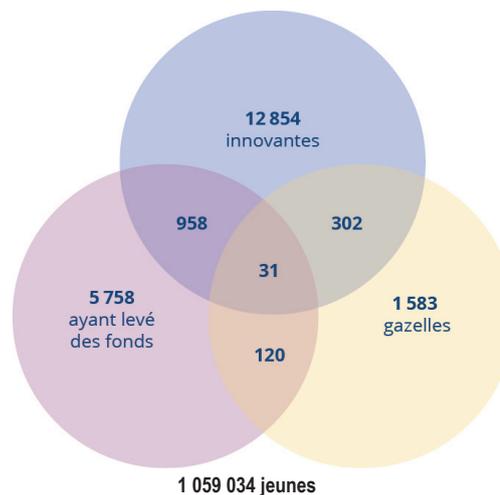
 À retrouver p. 55

Qu'est-ce qu'une *start-up* ?

Le concept de *start-up* recouvre plusieurs aspects et il n'existe pas de définition unique des *start-up*. **Quatre définitions non exclusives l'une de l'autre sont utilisées ici** afin de décrire les différentes composantes du concept de *start-up*.

- Les **jeunes entreprises**, définies comme les entreprises de moins de 8 ans. Elles emploient **1,5 million de salariés**. Le chiffre d'affaires (CA) moyen d'une jeune entreprise est relativement faible (**277 000 euros**) et peu réalisé à l'export (6 %).
- Les **entreprises à forte croissance**, ou **gazelles**, définies comme les entreprises de moins de 8 ans dont le chiffre d'affaires augmente en moyenne de plus de 20 % par an sur les trois dernières années et ayant au moins 10 emplois salariés en équivalent temps plein en début de période. Les gazelles emploient **75 000 salariés** et ont en moyenne un chiffre d'affaires élevé (**7,6 millions d'euros**) et relativement peu issu des exportations (8 %).
- Les **entreprises ayant levé des fonds**, définies comme les entreprises de moins de 8 ans ayant un capital social supérieur à 200 000 euros mais qui était inférieur à 100 000 euros trois ans auparavant. Les entreprises ayant levé des fonds emploient **39 000 salariés** et ont un chiffre d'affaires moyen de **1,4 million d'euros**.

Quatre définitions pour identifier les *start-up* en 2018



- Les **entreprises innovantes**, définies comme les entreprises de moins de 8 ans ayant bénéficié d'au moins une aide à la R&D ou à l'innovation (crédit d'impôt recherche - CIR, crédit d'impôt innovation - CII, dispositifs jeune entreprise innovante - JEI - et jeune entreprise universitaire - JEU, concours d'innovation i-Lab et aides à l'innovation de Bpifrance). Les entreprises innovantes emploient **114 000 salariés**. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises innovantes est de **1,3 million d'euros** dont 20 % réalisé à l'export.

Pour analyser les différences entre *start-up* et entreprises ordinaires, les *start-up* relevant de chacune de ces définitions sont comparées à des entreprises de référence possédant les mêmes caractéristiques en matière d'emploi, de chiffre d'affaires, de capital social, d'actif brut, de secteur d'activité et de localisation géographique appartenant à la population d'entreprises indiquée dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE START-UP	ENTREPRISES DE RÉFÉRENCE
Jeunes entreprises	Entreprises de plus de 8 ans en 2018
Gazelles	Entreprises ayant au moins 10 salariés en 2015 et moins de 8 ans en 2018, et ayant connu une croissance annuelle de chiffre d'affaires de moins de 20 % sur la période 2015-2018
Entreprise ayant levé des fonds	Entreprises ayant moins de 8 ans en 2018, moins de 100 000 euros de capital social en 2015 mais moins de 200 000 euros de capital social en 2018
Entreprises innovantes	Entreprises ayant moins de 8 ans en 2018 et n'ayant bénéficié ni du CIR, ni du CII, ni du dispositif JEI, ni d'une autre aide en Recherche & Développement (R&D) ou à l'innovation de Bpifrance



Les *start-up* créent plus d'emplois que les entreprises « classiques »

Sur la période 2015-2018, **l'effectif salarié des *start-up* augmente plus que chez leurs homologues non *start-up*.** L'écart est de 2 emplois pour les jeunes entreprises, de 8 emplois pour les entreprises levant des fonds, de 18 emplois pour les gazelles et de 52 emplois pour les entreprises innovantes.

Les emplois techniques et hautement qualifiés sont plus présents dans certaines *start-up*.

Les *start-up* et particulièrement les entreprises innovantes ont un besoin spécifique en profils techniques et qualifiés.

Les entreprises innovantes se distinguent par un modèle économique basé sur l'aboutissement d'un processus d'innovation.

Cette innovation est à l'origine de la pérennisation de leur activité et de son industrialisation. Ce modèle économique semble se traduire d'une part par un **besoin accru en emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures** (+ 20,5 points que leurs homologues non *start-up*), mais aussi d'autre part par une **surreprésentation des profils à haut niveau de technicité** au sein des entreprises innovantes (+ 24,2 points pour les ingénieurs et + 4,3 points pour les techniciens en comparaison à leurs homologues non innovantes). Le recours aux techniciens est également plus élevé dans les gazelles (+ 1,2 point) et les entreprises levant des fonds (+ 0,5 point).

💡 Le CDI, une stratégie de fidélisation des talents plus utilisée par les *start-up* innovantes, celles qui lèvent des fonds et les gazelles

En plus de recourir fortement aux catégories socioprofessionnelles (CS) les plus qualifiées, les entreprises levant des fonds, les gazelles et les entreprises innovantes fidélisent leurs salariés via le CDI.

En particulier, **ces entreprises ont davantage de cadres en CDI que leur population de référence** : + 14,2 points pour les entreprises qui lèvent des fonds, + 6,6 points pour les gazelles et + 9,9 points pour les entreprises innovantes.

Les rémunérations proposées aux salariés les plus qualifiés ne sont pas toujours plus élevées dans les *start-up*

En moyenne, dans les jeunes entreprises, les rémunérations brutes annuelles (salaires et primes) sont plus basses que dans les entreprises plus âgées (164 euros de moins en moyenne par emploi en équivalent temps plein). Ce constat s'applique également aux salaires des cadres et ingénieurs qui sont respectivement rémunérés 1 524 euros et 2 011 euros de moins que les salaires appliqués dans les entreprises plus âgées. Cependant, au sein des jeunes entreprises, quasi toutes les CS ont des rémunérations brutes annuelles moyennes supérieures dans celles levant des fonds, que dans celles n'en levant pas :

en moyenne, l'avantage salarial est de 4 500 euros bruts par an et de 2 973 euros pour les cadres et professions intellectuelles supérieurs. Au global, les jeunes entreprises innovantes accordent les mêmes niveaux de salaire que les non innovantes. Leurs cadres et ingénieurs sont moins bien rémunérés que dans les jeunes entreprises non innovantes (respectivement 5 562 et 4 974 euros brut de moins par an). Les gazelles semblent appliquer une rémunération relativement similaire aux jeunes non gazelles pour les cadres et techniciens mais moins élevée pour les ingénieurs (en moyenne 2 211 euros de moins).

Dans les *start-up*, l'emploi est plus masculin

L'emploi en *start-up* est très masculin ; il est particulièrement inégalitaire dans les entreprises innovantes, où **la part des femmes est en moyenne inférieure de 13,7 points à celle observée chez les non innovantes**. L'écart est surtout marqué pour les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les femmes sont aussi particulièrement sous-représentées parmi les techniciens.

En revanche, sous l'angle des rémunérations, les inégalités sont moindres dans les entreprises innovantes et les gazelles : **les écarts de rémunération hommes-femmes sont inférieurs de 2 400 euros en moyenne pour les cadres en entreprises innovantes et de 2 700 euros pour les ingénieurs en gazelles** en comparaison des entreprises non *start-up*.

Les entreprises innovantes anticipent plus souvent des difficultés d'embauche

Parmi les jeunes entreprises, 55 % des gazelles et 61 % des entreprises ayant levé des fonds anticipent des tensions à l'embauche. Elles sont 64 % chez les entreprises innovantes. **65 % des entreprises innovantes qui recrutent prévoient des tensions surtout pour les emplois techniques.**

En 2018, **les entreprises innovantes anticipent plutôt plus de difficultés à l'embauche que leurs homologues non innovantes (en moyenne, + 5 points)**, alors que ce n'est pas le cas pour les jeunes entreprises, les entreprises levant des fonds ou les gazelles qui souffrent des mêmes tensions que leur population de référence.